

31 janvier 2018

Proposition du Conseil administratif du 31 janvier 2018 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (GTG).

Les comptes de la saison 2016-2017 présentent un boni de 1 952 693 francs. Conformément à l'article 21 de la convention de subventionnement pour l'année 2017 entre la République et canton de Genève, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), 54% de ce boni, soit 1 057 822 francs, seront conservés par la FGTG et versés dans le fonds de réserve. Les 46% restants, soit 894 871 francs, sont inscrits au bilan dans la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». Ils rejoindront le fonds de réserve ou seront restitués à la Ville et au Canton en fonction du résultat des comptes de la saison 2017-2018, qui seront transmis au Conseil administratif fin 2018.

Lors de l'élaboration du budget de la saison 2017-2018, le Canton prévoyait de reconduire en 2018 la subvention de 3 millions de francs octroyée au GTG en 2017. A la suite de l'annonce du Canton de la non-reconduction de cette subvention en 2018, la FGTG a modifié son budget mais a déjà annoncé que les comptes de la saison 2017-2018 seront déficitaires. Il est donc fort probable que les 894 871 francs inscrits dans la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention» soient laissés à la FGTG pour contribuer à combler ce déficit.

Selon l'article premier du «Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre», approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982, le montant du fonds de réserve ne peut pas dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, ce qui représente un montant de 1 280 018 francs (12% de 10 666 819 francs). Selon l'article 4, les sommes excédentaires doivent être restituées à la Ville.

Le montant du fonds de réserve avant le versement du boni de la saison 2016-2017 est de 422 495 francs. Avec le versement du boni sans la part restituable à la Ville et au Canton, le montant du fonds de réserve atteindrait 1 480 317 francs, soit un excédent de 200 299 francs par rapport aux 12% autorisés par le règlement. Avec le versement du boni comprenant la part restituable à la Ville et au Canton, le montant du fonds de réserve atteindrait 2 375 188 francs, soit un excédent de 1 095 170 francs par rapport aux 12% autorisés par le règlement.

En raison des difficultés financières à venir liées à la suppression de la subvention du Canton et au retard dans les travaux de rénovation du bâtiment de la place de Neuve, une dérogation aux dispositions du règlement du fonds de réserve du GTG permettrait de renoncer à une demande de restitution qui aggraverait la situation. Il appartient toutefois au Conseil municipal de se prononcer sur cette dérogation au règlement qu'il a lui-même voté. C'est pourquoi le projet de délibération ci-après concernant l'approbation des comptes de la saison 2016-2017 est complété par un article concernant la dérogation aux articles 1 et 4 du règlement du fonds de réserve.

La saison 2016-2017 est la première saison jouée entièrement à l'Opéra des Nations. Cela a eu un impact sur les recettes brutes des spectacles, qui ont baissé de 1 294 587 francs par rapport à la saison précédente. En effet, les tarifs pratiqués à l'Opéra des Nations ont été baissés pour la plupart des catégories par rapport aux tarifs pratiqués à la place de Neuve, ce qui a néanmoins permis d'attirer de nouveaux publics. Le taux de remplissage moyen pour la saison a atteint 74%. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la saison précédente (77%), mais le Grand Théâtre a compté 106 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, soit 17 représentations de plus que durant la saison 2015-2016.

Les charges de personnel ont diminué de 2 152 184 francs (-11%) en raison de départs et remplacements décalés. Le total des charges d'exploitation s'élève à 26 753 691 francs, en diminution de 2 035 755 francs par rapport au budget et inférieur de 3 293 350 francs (-13%) par rapport aux comptes de la saison précédente. Le total des recettes d'exploitation est de 29 450 642 francs, en diminution de 279 927 francs par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.

Malgré un contexte économique peu favorable, de nouveaux soutiens ont pu être mobilisés dans le domaine du mécénat et des partenariats, permettant une augmentation de 10% des apports financiers par rapport à la saison 2015-2016.

Avec ses recettes propres de 13,6 millions de francs, la FGTG assure le financement de 24,5% des dépenses totales. Elle assure elle-même la totalité des dépenses de production des spectacles, qui s'élève à 12,6 millions de francs (ou 22,5% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2% des frais fixes, dont ceux du chœur et du ballet.

Conclusion

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le compte-rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2016-2017 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont approuvés.

Art. 2. – A l'issue de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève, le montant maximum du Fonds de réserve peut dépasser 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal, en dérogation de l'article premier et de l'article 4 du nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982.

Annexes: – compte-rendu relatif aux comptes de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève
– nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre, approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982



FONDATION
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE-RENDU
RELATIF
AUX COMPTES

SAISON **1617**



COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES SAISON 1617

SOMMAIRE

A Activités

Une première saison jouée entièrement à l'Opéra des Nations	4
Mission et structure du Grand Théâtre de Genève	8
Les chiffres clés de la saison	11
Le bilan artistique	17
La vie institutionnelle	24

B Statistiques

Statistique des spectacles	28
Statistique du personnel	29

C Organigramme 33

D États financiers 34

Note explicative	35
Rapport financier	38
Tableau synthétique	57



A. Activités

Durant la saison 2016/2017, le Grand Théâtre de Genève a:

- réalisé une première saison entière à l'Opéra des Nations et joué plusieurs spectacles à guichets fermés ;
- assuré une diversification de son public et renforcé ses activités pédagogiques et de médiation ;
- nommé le successeur au directeur général actuel qui entrera en fonction en juin 2019.

Le rapport ci-présent décrit plus en détail les réalisations du Grand Théâtre.

SAISON 2016 2017 LA PREMIÈRE SAISON JOUÉE ENTIÈREMENT À L'OPÉRA DES NATIONS

Lors de la saison 2016/2017, première saison jouée entièrement hors les murs dans le bâtiment provisoire de l'Opéra des Nations, le Grand Théâtre de Genève (GTG) a relevé avec succès deux défis principaux:

- offrir un programme artistique de haut niveau pour répondre aux attentes élevées du public du Grand Théâtre et assurer la fidélité des spectatrices et spectateurs dans un lieu qui ne dispose pas de toute la technique de scène et de tout l'attrait du bâtiment historique de la place de Neuve ;
- réaliser un résultat financier positif pour équilibrer les pertes enregistrées lors de l'année du déménagement 2015/2016 et démontrer la viabilité financière de l'Opéra des Nations construit grâce au soutien de mécènes, malgré sa jauge inférieure en fauteuils disponibles.

Les deux défis ont été maîtrisés grâce à une programmation inédite, une gestion rigoureuse, le soutien affirmé du public, la fidélité des mécènes et l'engagement des pouvoirs publics.

L'institution a offert un programme plus diversifié que jamais, ce qui a permis de s'ouvrir à de nouveaux publics. A côté des 8 opéras et les 3 ballets présentés, le programme a affiché de plus 6 récitals, 6 concerts exceptionnels ainsi que 4 productions dédiées spécialement au jeune public. Ces dernières ayant été suivies par 7'245 jeunes spectateurs et leurs accompagnants.

Ainsi, 86'449 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 106 représentations publiques proposées. L'affluence est presque identique, à 3'000 spectateurs près, à celui réalisé lors de la saison 2015/2016 qui s'est encore jouée pour moitié à la place de Neuve, dans une salle à 1'500 places contre 1'118 à l'Opéra des Nations.

Au nombre de spectateurs des représentations payantes, il convient d'ajouter 11 répétitions générales publiques, auxquelles accèdent par exemple des élèves, réunissant plus de 10'000 personnes supplémentaires. Quant au nombre total de levers de rideau, il a été porté à 117 (dont 106 pour des spectacles payants), ce qui fait 17 levers de rideau de plus qu'au cours de la saison précédente.



Placés au centre de la mission du Grand Théâtre, les opéras ont attiré à eux seuls 54'810 spectatrices et spectateurs, pour un taux de remplissage moyen de 81%. Lors de la saison 2015/2016, jouée à moitié au Grand Théâtre de la place de Neuve fermé en janvier 2016 pour rénovation, la jauge réalisée pour les spectacles lyriques avait été de 79%.

Le taux de remplissage moyen de la salle tous spectacles confondus atteint 74% pour la saison 2016/2017. Ce chiffre englobe à la fois plusieurs spectacles d'opéra du répertoire classique joués à guichets fermés, mais aussi des œuvres contemporaines ou encore les spectacles pour jeunes et enfants qui ne génèrent pas la même affluence, le public étant moins familier avec ces productions. Mais cela reste une partie importante de la mission du Grand Théâtre.

Sur le plan financier, le Grand Théâtre a entamé sa saison 2016/17 dans une extrême insécurité financière. La saison 2015/2016 avait vu le déménagement du Grand Théâtre de la place de Neuve à l'Opéra des Nations en milieu de saison pour permettre la rénovation du bâtiment historique à la place de Neuve.

Les doutes initiaux du public sur la qualité de l'Opéra des Nations alors en construction, les coûts de fonctionnement liés au déménagement hors les murs, et enfin la diminution des places disponibles en salle, ont été à l'origine d'un déficit d'exploitation de CHF 1'437'391.- pour la saison finissant en juin 2016.

Le Grand Théâtre a ainsi été contraint de débiter, en septembre 2016, une nouvelle saison avec l'obligation d'effacer ce déficit par un résultat positif permettant d'équilibrer à nouveau sa situation financière.

Ce pari a été gagné. Grâce à une gestion rigoureuse et grâce au succès auprès du spectateurs, la saison 2016/2017 s'est terminée avec un boni. Le Grand Théâtre peut ainsi faire état pour sa saison 2016/2017 d'un résultat annuel positif de CHF 1'952'683.-, ce qui lui permet d'équilibrer son bilan en absorbant le déficit 2015/2016.

Avant son déménagement, le Grand Théâtre avait réalisé plusieurs exercices budgétaires avec un excédent, signe d'une gestion solide. Après la parenthèse de l'année du déménagement, les comptes 2016/2017 de la Fondation du Grand Théâtre ont permis de rétablir l'équilibre.

Le problème principal du Grand Théâtre reste le fait que les dépenses de production sont continuellement en diminution pour pouvoir couvrir les coûts fixes en augmentation. Les coûts artistiques représentaient 29% du budget global en 2007/2008, alors qu'ils s'élèvent à seulement 23% aujourd'hui. Ainsi, c'est la mission même du Grand Théâtre qui est atteinte par ce phénomène.

MISSIONS ET STRUCTURE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production et d'accueil de Suisse romande. Construit à la fin des années 1870, il a pris en 1964 la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal public dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts)

Le Grand Théâtre a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant au rayonnement de Genève.

Il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 56 millions (2016-2017). Il est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total de CHF 39 millions. Le Canton a accordé au Grand Théâtre une subvention de CHF 2'500'000.- pour les années civiles 2015 et 2016. Le 22 septembre 2017, deux mois et demi après la fin de la saison 2016/2017, le Grand Conseil a voté une nouvelle subvention de CHF 3'000'000.- pour l'année civile 2017, dont la moitié, à savoir CHF 1'500'000.- a été affectée à la saison 2016/2017. Cette décision a permis de procéder à la clôture des comptes ci-présents. Une incertitude règne toutefois au moment de l'établissement des comptes sur la poursuite du soutien du Canton au-delà de 2017.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Grand Théâtre. Il est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il délègue certaines de ses tâches au Bureau de 5 membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance. La gestion du Grand Théâtre est confiée à la Direction générale.





LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 1617

- La saison 2016/2017 du Grand Théâtre a attiré **86'449 spectatrices et spectateurs**. Ce nombre est légèrement inférieur à celui atteint lors de la saison précédente qui avait encore lieu pour moitié, jusqu'en janvier 2016, dans le bâtiment historique, aujourd'hui fermé pour rénovation, avant le déménagement à l'Opéra des Nations. Or, la salle de l'Opéra des Nations (ODN) avec ses 1'118 places dispose de 25% de fauteuils en moins que la salle de la Place de Neuve qui dispose de 1'500 places. Avec ce résultat réalisé pour sa première saison complète hors les murs dans une salle plus petite, le GTG a préservé le niveau d'audience enregistré en 2010/2011 et 2012/2013 à la place de Neuve.
- Le nombre d'**abonnements** s'élève à 4'900, un chiffre légèrement en hausse par rapport à la saison 2015/2016. Pourtant, la salle à l'Opéra des Nations limite la disponibilité d'abonnements pour certaines catégories, comme par exemple pour les récitals et l'abonnement « loges ». Il est par contre à noter que l'abonnement « Labo-M » réservé au jeune public a gagné 104 souscripteurs.
- Le **taux de remplissage moyen pour la saison atteint 74%**. Ce taux est légèrement inférieur à celui de la saison précédente, mais le Grand Théâtre a compté 106 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, ce qui fait 17 représentations de plus qu'en 2015/2016. 4 productions ont été complètes et trois autres ont atteint un taux de remplissage supérieur à 88%.
- Ainsi, la **billetterie** a clôturé la saison avec des recettes de **CHF 7'393'268.-**. Les abonnements comptent pour CHF 3'369'647.- du résultat. Ce chiffre est en baisse de CHF 1'294'587.- par rapport à la saison précédente. En effet, les tarifs des billets à l'Opéra des Nations ont été baissés pour la plupart des catégories afin d'ouvrir l'accès au Grand Théâtre à des publics qui hésitaient auparavant à suivre les activités proposées.



- Les **coûts du personnel**, poste le plus important au budget, sont contrôlés. Le personnel fixe sous contrat fondation est stable et même en réduction (121 collaborateur-trice-s contre 122 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (188 collaborateur-trice-s contre 186 la saison précédente). Les très faibles mouvements s'expliquent par des départs et remplacements décalés.
- Le total des **charges d'exploitation** 2016/2017 s'élève à CHF 26'753'691, en diminution de CHF 2'035'755.- par rapport au budget et inférieur de CHF 3'293'350.- par rapport aux comptes de la saison précédente.
- Les **recettes d'exploitation** de la saison 2015/2016 sont de CHF 29'450'642, inférieures de CHF 279'927.- par rapport au budget, en raison notamment de la baisse des recettes de billetterie présentée ci-dessus.
- Malgré un contexte économique peu favorable, de nouveaux soutiens ont pu être mobilisés dans le domaine du **mécénat et des partenariats**, permettant une augmentation de 10% des apports financiers par rapport à la saison 2015/2016.
- La saison se termine ainsi avec un **résultat annuel avant répartition du boni de CHF 1'952'693.-**, qui comprend par ailleurs l'impact de l'amortissement de l'Opéra des Nations.
- Avec ses **recettes propres** de CHF 13,6 millions, la Fondation du Grand Théâtre assure le financement de 24,5% des dépenses totales de la saison 2016/2017. Le Grand Théâtre assure lui-même entièrement la totalité des dépenses de production des spectacles qui s'élève à CHF 12,6 millions (ou 22.5% des charges). Ses recettes propres contribuent à la couverture de 2% des frais fixes, dont ceux du chœur et du ballet.

LE PROGRAMME EN UN COUP D'OEIL

La saison 2016/2017 a offert de nombreux joyaux du répertoire. De ce point de vue, elle s'est inscrite dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité. Le déplacement du Grand Théâtre à l'Opéra des Nations a toutefois impliqué une programmation adaptée à ce lieu de production provisoire.

La saison a débuté le 4 septembre 2016 avec une représentation unique de *The Indian Queen* de Henry Purcell en version de concert par Teodor Currentzis. Puis, dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a marqué le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève. *La Bohème* de Giacomo Puccini, *Il Giasone* de Francesco Cavalli, *Così fan tutte* de Wolfgang Amadeus Mozart ont été les autres nouvelles productions lyriques présentées. À cela s'ajoute, *Norma* de Vincenzo Bellini avec Alexandra Deshorties, l'époustouflante *Medea* de la saison 2014/2015 dans le rôle de la prêtresse, *Orleanskaya Deva* (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski, proposé en version de concert au Victoria Hall avec l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Dmitri Jurowski, et *Wozzeck* d'Alban Berg dans une production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Une fois encore, des artistes de renommée internationale tels qu'Erwin Schrott, Joyce DiDonato, Thomas Hampson, Camilla Nylund, Karita Mattila, John Osborn, Lynette Tapia, Patricia Petibon, Bernard Richter, Tómas Tómasson, Ekaterina Siurina, Aquiles Machado, Alexandra Deshorties ou encore Laurent Naouri se sont produits sur la scène de l'Opéra des Nations. Quant au Ballet du Grand Théâtre de Genève, il a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales: *Balrock* (chorégraphe : Jeroen Verbruggen) à l'automne 2016 et *Une autre passion* (chorégraphe : Pontus Lidberg) au printemps 2017. La saison 2016/2017 a aussi vu des spectacles pour le jeune public avec *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, *Les scènes de la vie de Bohème*, *Pulcinella* ou encore *Pierre et le Loup*.





LE BILAN ARTISTIQUE

Les opéras

The *Indian Queen*, la dernière œuvre scénique de Henry Purcell a ouvert la saison 2016/2017 du Grand Théâtre de Genève, le 4 septembre 2016, lors d'une soirée unique avec le MusicAeterna et les chœurs de l'Opéra de Perm sous la direction de Teodor Currentzis, dont les productions font sensation à travers toute l'Europe et Outre-Atlantique.

Dès le 12 septembre 2016, une nouvelle production de *Manon* de Jules Massenet a signé le retour du metteur en scène Olivier Py et de la soprano française Patricia Petibon au Grand Théâtre de Genève (Lulu 2009/2010). Dans cette coproduction avec l'Opéra Comique de Paris, le Chevalier des Grieux a été incarné par le ténor suisse Bernard Richter et l'Orchestre de la Suisse Romande a été dirigé par Marko Letonja.

En cette année du bicentenaire de la naissance de Frankenstein, des créatures fantasmagoriques ont envahi la scène de l'Opéra des Nations avec *Der Vampyr* d'après Heinrich Marschner en novembre 2016. L'intrigue de cet ouvrage est tirée d'une nouvelle de John Polidori qui résida en Suisse en compagnie de Lord Byron. Tomás Tómasson a été Lord Ruthven dans cette coproduction avec le Komische Oper Berlin mise en scène par Antú Romero Nunes. Quant à l'Orchestre de la Suisse Romande, il a été dirigé par Ira Levin.

Pour les fêtes de fin d'année, *La Bohème* de Giacomo Puccini a investi la scène de l'Opéra des Nations dans une nouvelle production mise en scène par Matthias Hartmann (Fidelio 2014/2015). Dans cet ouvrage où tout n'est qu'effusion de sentiments, Mimì et Rodolfo ont été respectivement interprétés par Nino Machaidze en alternance avec Ruzan Mantashyan et par Dmytro Popov et Sébastien Guèze, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Paolo Arrivabeni.

La musique de Francesco Cavalli atteint une puissance d'évocation remarquable dans *Il Giasone*, drame musical présenté en janvier/février 2017. Dans cette nouvelle production mise en scène par Serena Sinigaglia, avec des décors et des costumes d'Ezio Toffolutti, bien connu et apprécié du public genevois, le rôle-titre a été interprété par Valer Sabadus. C'est la Cappella Mediterranea, sous la baguette de Leonardo García Alarcón, qui en assure l'accompagnement musical.

En mars 2017, Mark Stone a été le Wozzeck d'Alban Berg dans cette production du Lyric Opera of Chicago mise en scène par David McVicar. Avec cet opéra, Alban Berg composa une œuvre emblématique des années 1920 et anticipe le mal-être des temps à venir en adaptant le drame de Georg Büchner, inspiré d'un fait divers réel. Cette production a trouvé un accueil enthousiaste par la critique, alors que le public a été plus réservé pour cette œuvre classée de contemporaine.

Orleanskaya Deva (La Pucelle d'Orléans) de Piotr Ilitch Tchaïkovski a été proposée en version de concert au Victoria Hall en avril 2017 en coproduction avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Dmitri Jurowski et Ksenia Dudnikova dans le rôle-titre. Fasciné depuis son enfance par le personnage de Jeanne d'Arc, Tchaïkovski écrivit La Pucelle d'Orléans en suivant partiellement la pièce de Schiller, *Die Jungfrau von Orleans*.

Wolfgang Amadeus Mozart a été de retour au Grand Théâtre de Genève en mai 2017 avec *Così fan tutte*, dans une nouvelle production mise en scène par David Bösch (Alcina 2015/2016). Veronika Dzhioeva a été Fiordiligi et Laurent Naouri Don Alfonso, avec l'Orchestre de la Suisse Romande dirigé par Hartmut Haenchen.

La saison lyrique 2016/2017 s'est achevée avec *Norma* de Vincenzo Bellini dans une production de la Staatsoper Stuttgart mise en scène par Jossi Wieler et Sergio Morabito (Rusalka 2012/2013). À Genève, Alexandra Deshorties, la prodigieuse Medea de la saison 2014/2015, a pris le rôle de Norma dans cette histoire d'amour et de trahison. John Fiore a dirigé l'Orchestre de la Suisse Romande.

Ces deux dernières productions ont joué à guichets fermés.

Les ballets

Sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre de Genève a présenté deux nouvelles créations chorégraphiques mondiales. En octobre 2016, *Ba\rock* a signé le retour de Jeroen Verbruggen, le talentueux chorégraphe d'un *Casse-Noisette* ébouriffant et original créé durant la saison 2014/2015, avec un programme sur des musiques de Domenico Scarlatti, François Couperin et Jean-Philippe Rameau.

Puis au printemps 2017, Pontus Lidberg, chorégraphe suédois à l'écriture poétique et sensible (*Giselle* 2012/2013) est revenu à Genève pour *Une autre passion*, un ballet d'après la Passion selon saint Matthieu de Johann Sebastian Bach.

En février 2017, le Grand Théâtre de Genève a accueilli le *Ballett am Rhein* Düsseldorf avec *Ein deutsches Requiem*, un programme sur l'œuvre de Johannes Brahms chorégraphié par son directeur Martin Schläpfer et mettant en scène 45 danseurs.

Chaque saison, le Ballet du Grand Théâtre crée deux productions qu'il présente dorénavant, au cours de trois saisons, à l'Opéra des Nations. Les autres moments de la saison, il part en tournée en tant qu'ambassadeur du Grand Théâtre.

En tout, le Ballet du Grand Théâtre s'est produit 73 fois à Genève et en tournée. Durant la saison, les représentations l'ont amené à parcourir les Etats-Unis, la France, l'Italie, Israël, l'Allemagne et la Thaïlande.

Les récitals

Cette saison, le Grand Théâtre de Genève a accueilli à nouveau en récital des vedettes internationales qui se sont produites pour la première fois sur la scène de l'Opéra des Nations. En septembre 2016, ce fut le baryton américain Thomas Hampson dont la dernière venue au Grand Théâtre remonte à décembre 1999. Il a été suivi en octobre 2016 par la soprano finlandaise Camilla Nylund, bouleversante Rusalka lors de la saison 2012/2013. La soprano finlandaise Karita Mattila, habituée du Metropolitan Opera où elle a fait ses débuts en 1990 avec Donna Elvira, a chanté à Genève en mai 2017, tout comme le ténor américain John Osborn, merveilleux Arnold dans Guillaume Tell la saison passée. Il était accompagné par sa femme, la soprano-colorature Lynette Tapia. En juin 2017, la soprano française Patricia Petibon est revenue à l'Opéra des Nations, accompagnée par Susan Manoff, pour conclure en beauté cette nouvelle saison de récitals.

Les concerts

Le baryton-basse uruguayen Erwin Schrott, accompagné par 7 musiciens, a proposé, en septembre 2016, un programme spécial, *Rojotango*, composé de mélodies populaires d'Argentine et du Brésil.

En mars 2017, la mezzo-soprano américaine Joyce DiDonato s'est produite sur la scène de l'Opéra des Nations dans un concert de gala coproduit avec le Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Après *Manon* de Jules Massenet présenté en début de saison, le public genevois a pu découvrir la version de Giacomo Puccini du roman de l'abbé Prévost avec *Manon Lescaut* lors d'un concert exceptionnel avec l'orchestre et le chœur du Teatro Regio di Torino. Maria José Siri et Grégory Kunde ont été respectivement Manon Lescaut et le Chevalier des Grieux lors de cette soirée unique.

Les spectacles jeune public

Depuis 2010/2011, le Grand Théâtre de Genève propose chaque saison un programme pour le jeune public. Au cours de cette saison, 4 spectacles ont été produits pour les enfants et les adolescents, un nombre jamais réalisé auparavant. Du 26 au 30 octobre, Jean Mompert a raconté *Pulcinella*, célèbre figure de la Comedia dell'Arte, revisitée par Igor Stravinski en partant de la musique napolitaine de Pergolèse, avec l'Orchestre de la Suisse romande dirigé par Ira Levin. En mai 2017, la chorégraphe Laura Scozzi a réinterprété quelques-uns des classiques du conte en se jouant des codes du genre et en balayant les clichés et les références dans *Barbe-Neige et les Sept Petits Cochons au bois dormant*, une production à la croisée de la danse, du mime et du théâtre, sur des musiques de Niccolò Paganini.

En écho à *La Bohème* de Giacomo Puccini proposé lors des fêtes de fin d'année, les membres de la Troupe des jeunes solistes en résidence du Grand Théâtre de Genève se sont produits en novembre/décembre 2016, accompagnés d'un piano, au Théâtre des Salons dans une reprise de *Scènes de la vie de Bohème*.

Cette saison a également accueilli la baguette dynamitée de Philippe Béran et la verve de Joan Mompert, un duo très apprécié des enfants, autour de *Pierre et le Loup* et du *Bûcher d'hiver* de Sergueï Prokofiev en juin 2017.

Activités diverses

- Au cours de la saison 2015/2016, le Grand Théâtre a apporté à nouveau une contribution à plusieurs événements marquants de la vie culturelle genevoise. Le 20 novembre, le Grand Théâtre a organisé une journée **Portes ouvertes** à l'Opéra des Nations, avec des présentations d'oeuvres, un défilé de costumes d'opéra, des interventions des jeunes solistes et du Choeur. Dans le cadre des **Journées contemporaines de la danse suisse** au Bâtiment des Forces Motrices, le ballet a dansé le 1^{er} février 2017, en création mondiale, *Blazing Wreck* de la chorégraphe belge installée à Genève, Cindy Van Acker. Un **concert de la troupe des jeunes solistes en résidence** du Grand Théâtre a été donné à la Fondation Beyeler à Bâle, le 2 février 2017. Le Ballet a offert une **répétition publique** à l'Opéra des Nations le 25 mars 2017 en présence d'un public très enthousiaste. Le 31 mars et 1^{er} avril, les ateliers du Grand Théâtre sis à la rue Sainte-Clotilde et la rue Michel-Simon ont ouvert leurs portes lors des **Journées européennes des métiers d'art**, pour des visites de découverte de l'art de produire des costumes et des décors. Pour la **Fête de la musique 2017** le ballet *Carmina Burana* a été projeté le 23 juin sur un écran géant installé à la Place de Neuve. Enfin, le 14 juin 2016, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale de *Norma* la soirée du **Geneva Opera Pool**, destinée à la communauté internationale et diplomatique.
- Le Grand Théâtre a naturellement poursuivi son **programme pédagogique** pour faire connaître à des élèves entre 10 et 17 ans, dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Le programme pédagogique et de médiation du Grand Théâtre a grandement innové au cours de la saison passée. A côté des représentations scolaires et des ateliers de chant, de danse, de scénographie, de peinture et de théâtre musical déjà bien introduits pour les adolescents, de nouvelles expériences ont été lancées avec succès : 330 élèves de la 1^{ère} à la 4^e de l'enseignement primaire, issus de 15 classes et de 4 écoles, ont appris à chanter et à jouer la comédie musicale dans le nouveau programme « Les petites oreilles ». Pour une première fois, un chœur d'enfants a été spécialement créé pour l'opéra *Wozzeck* et intégré au spectacle. Autre nouveauté : des ateliers de maquillage mis sur pied en lien avec la production *Der Vampyr*, production dans laquelle le maquillage était particulièrement présent.



Le rayonnement international

Des coproductions lyriques internationales en nombre

Les scènes lyriques étrangères se bousculent pour monter des productions en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève. Lors de la saison 2016/2017, l'Opéra comique de Paris, la Komische Oper Berlin, le Lyric Opera de Chicago, le Teatro Regio di Torino et l'Oper Stuttgart ont ainsi co-produit des spectacles avec le Grand Théâtre.

Des tournées dans le monde entier

Le Ballet du Grand Théâtre a présenté pendant sa saison 2016/2017 quatre créations mondiales, dont une hors les murs : *Blazing Wreck* de la chorégraphe genevoise d'origine belge Cindy Van Acker, présenté dans le cadre des Journées contemporaines de la danse suisse à Genève.

La vitalité et la qualité du Ballet du Grand Théâtre lui ont valu d'avoir été invité, pendant la saison écoulée, aux Etats-Unis, en France, en Italie, en Israël, en Allemagne et en Thaïlande, où les danseuses et danseurs se sont produits 54 fois.

Présence dans les médias européens et internationaux

Les productions du Grand Théâtre ont fait l'objet d'articles dans plus de 120 médias écrits, de 12 pays. Les captations audiovisuelles ont été diffusées dans 23 pays européens. Les télévisions Mezzo et Arte ont à nouveau retransmis des soirées à l'Opéra des Nations. 642'700 vues ont été comptées pour les enregistrements du Grand Théâtre sur YouTube.

Partenariats avec la Genève internationale

Des actions de partenariat ont été menées au cours de la saison avec le Centre d'accueil Genève internationale (CAGI, le Cercle international de la Fondation pour Genève, l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et des collaboratrices et collaborateurs d'entreprises internationales de la place : visites des ateliers et de l'Opéra des Nations, assistance aux répétitions, concerts de solistes, etc.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

LE CONSEIL DE FONDATION

Suite au vote de la convention de subventionnement 2015-2016 par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 et en vertu de la convention signée entre le Canton, la Ville et la Fondation, le Conseil de Fondation a accueilli deux délégués du Canton dans sa séance du 16 décembre 2016.

Rappelons que le Conseil de Fondation avait vu son mandat renouvelé le 3 septembre 2015 et il y avait alors accueilli 4 nouveaux membres.

La composition du Conseil de Fondation à la fin de la saison 2016/2017 était la suivante :

Mme Lorella Bertani, Présidente*

M. Guy-Olivier Segond, Vice-président*

M. Pierre Conne, Secrétaire*

M. Claude Demole*

M. Pierre-Alain Hug* / **

M. Sami Kanaan*

M. Rémy Pagani*

M. Manuel Tornare*

M. Juan Calvino***

M. Jean-Pierre Jacquemoud

M. André Klopman**

M. Pierre Losio

Mme Danièle Magnin

Mme Françoise de Mestral

M. Albert Rodrik

M. Pascal Rubeli

Mme Salika Wenger

* membres du Bureau du Conseil de Fondation

** membre invité nommé par le Conseil d'État

*** membre invité représentant du personnel

Au cours de la saison 2016/2017, le Bureau du Conseil de Fondation s'est réuni 14 fois, et le Conseil de Fondation a siégé à 13 reprises.

LE GRAND THÉÂTRE À L'OPÉRA DES NATIONS

- En janvier 2016, le Grand Théâtre a quitté la place de Neuve et s'est installé provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.
- En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il a dû être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 62,7 millions. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. Le chantier de rénovation a été ouvert en février 2016.
- Pour ne pas interrompre ses activités, conserver son savoir-faire, ses abonnés et ses collaboratrices et collaborateurs, la Fondation du Grand Théâtre a examiné plusieurs scénarios pour trouver un lieu pour ses spectacles pendant cette période. Tant pour des raisons artistiques que financières, il a décidé de construire, à l'aide de fonds privés pour la majeure partie, une construction provisoire, l'Opéra des Nations.
- Ce bâtiment est basé sur les éléments structurels du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, qui a été acquis en mars 2014 par la Fondation du Grand Théâtre, démonté à Paris entre juillet et décembre 2014, transporté à Genève pour être implanté sur la rive droite, dans la campagne Rigot à proximité des institutions internationales.
- Pour l'adapter aux besoins d'un opéra, le Théâtre éphémère a été agrandi de 40%, pour recevoir une fosse d'orchestre et une capacité d'accueil plus importante. Il dispose d'une jauge de 1'118 places. Son coût s'est élevé à CHF 13 millions.
- L'Opéra des Nations a été inauguré le 2 février 2016, pour accueillir les spectacles de la seconde moitié de la saison 2015/2016. L'accueil du public a été d'emblée enthousiaste.
- Postérieur à la clôture des comptes 2016/2017, la Ville de Genève, maître d'ouvrage de la rénovation à la place de Neuve, a annoncé que les travaux subissaient du retard et que le premier spectacle dans le bâtiment emblématique de la place de Neuve ne pourra être donné qu'à partir de janvier 2019. Ceci a pour conséquence une réorganisation complète de la saison 2018/2019, ce qui oblige la Fondation du Grand Théâtre de revoir sa planification budgétaire.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CANTON POUR LE FINANCEMENT
DU GRAND THÉÂTRE**

- Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'État ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention de CHF 1'000'000.- en 2015, de CHF 2'000'000.- en 2016 et de CHF 3'000'000.- en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.
- Dans le suivi de cette déclaration politique, le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre ont préparé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2016 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés dans la déclaration conjointe précitée. Le 8 juin 2016, une Convention de subventionnement 2015-2016 a finalement été signée. Elle accorde CHF 500'000.- pour 2015 et CHF 2'000'000.- pour 2016. Le Grand Conseil a voté le projet de loi y relatif le 1^{er} septembre 2016.
- Le 26 avril 2017, le Canton, la Ville et la Fondation du Grand Théâtre signent une nouvelle convention de subventionnement cantonal 2017-2018, qui tient compte d'une subvention annuelle de CHF 3'000'000.- inscrite au budget cantonal 2017. Le projet de loi relatif à cette convention est déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (PL 12123). Ce projet prévoit une saison déficitaire et une bénéficiaire, qui s'équilibrent.
- Parallèlement, le Canton, la Ville et l'Association des communes genevoises ont entamé en 2016 des négociations sur l'avenir du Grand Théâtre dans le cadre des répartitions des tâches entre le Canton et la Ville.
- Le 20 septembre 2017, la convention biennale du 27 avril 2017 est amendée pour le vote par le Grand Conseil d'une subvention 2017 uniquement, à hauteur de CHF 3'000'000.-. Le 22 septembre 2017, le Grand Conseil vote la loi portant sur la Convention de subventionnement 2017 au Grand Théâtre.

NOMINATION DU FUTUR DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de la saison, le Conseil de Fondation a également eu pour tâche de nommer un successeur au Directeur général Tobias Richter, qui se retirera le 30 juin 2019.

Le successeur a été choisi en mai 2017 en la personne d'Aviel Cahn, retenu après l'examen de 25 dossiers de candidatures de haut niveau. Zurichois d'origine, âgé de 43 ans, le futur directeur à partir de la saison 2019/2020, se trouve actuellement à la tête de l'Opéra des Flandres (Anvers et Gand). Il amène à Genève sa riche expérience internationale et un projet d'envergure pour le Grand Théâtre afin de le maintenir parmi les scènes lyriques de référence et d'y développer de nouvelles activités.

BILLETTERIE : VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE

En avril 2017, lors de l'ouverture de la vente des abonnements pour la saison 2017/2018, le Grand Théâtre a présenté sa nouvelle politique tarifaire et a investi un nouveau local de billetterie. Cette nouveauté s'inscrit dans une stratégie de développement des publics, grâce à l'élargissement de la gamme des prix disponibles à l'Opéra des Nations. Ce travail prépare également le retour à la place de Neuve pour la saison 2018/2019.

Le passage au nouveau logiciel de billetterie a permis d'offrir une solution de vente qui répond aux attentes des clients. Le changement de logiciel a notamment permis une amélioration du service de vente et une plus grande flexibilité, avec entre autres :

- une amélioration du système de vente en ligne pour les billets et les abonnements ;
- la possibilité pour le client de choisir sa place dans le plan de la salle ;
- la possibilité d'avoir son espace personnel en ligne, qui regroupe ses billets électronique, son historique d'achat, ses factures ;
- la possibilité de télécharger ses billets sur son smartphone ou de les imprimer chez soi.

STATISTIQUES DES SPECTACLES

Spectacles	Lieu	Nbre de rep.	Maximum de places	Places occupées	Taux de remplissage en %
OPÉRAS					
Manon	ODN	7	7 826	6 575	84%
Der Vampyr	ODN	7	7 826	5 115	65%
La Bohème	ODN	12	13 416	12 116	90%
Il Giasone	ODN	7	7 826	6 312	81%
Wozzeck	ODN	7	7 826	5 103	65%
Orléanskaya Deva	VH	3	4 497	3 101	69%
Così fan tutte	ODN	8	8 944	8 847	99%
Norma	ODN	7	7 826	7 647	98%
Total opéras		58	65 987	54 816	81%
BALLETS					
Barock	ODN	8	8 944	5 644	63%
Ein deutsches Requiem	ODN	4	4 472	3 932	88%
Une autre passion	ODN	8	8 944	5 209	58%
Total ballets		20	22 360	14 785	70%
RECITALS					
Thomas Hampson	ODN	1	1 118	983	88%
Camilla Nylund	ODN	1	1 118	856	77%
Ramón Vargas	ODN	1	1 118	758	68%
Karita Mattila	ODN	1	1 118	936	84%
J.Osborn/L.Tapia	ODN	1	1 118	935	84%
Patricia Petibon	ODN	1	1 118	1 118	100%
Total Récitals		6	6 708	5 586	83%
CONCERTS					
The Indian Queen	ODN	1	1 118	859	77%
E.Schrott / Rojo Tango	ODN	1	1 118	779	70%
Joyce Di Donato	ODN	1	1 118	1 086	97%
Manon Lescaut	ODN	1	1 118	732	65%
Chœur GTG 9/03	TdIM	1	320	293	92%
Chœur GTG 11/05	ODN	1	1 118	268	24%
Total concerts		6	5 910	4 017	77%
JEUNE PUBLIC					
Barbe Neige	ODN	5	5 590	2 958	53%
Les scènes de la Vie de Bohème	TdS	5	860	524	61%
Pulcinella	ODN	3	3 354	1 163	35%
Pierre et le loup - Le bûcher d'hiver	ODN	3	3 318	2 600	71%
Total jeune public		16	13 122	7 245	55%
TOTAL		106	114 087	86 449	74%

STATISTIQUES DU PERSONNEL

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 121 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 97.20)

Direction générale (1)

Directeur général*

Secrétariat général (1)

Secrétaire général*

Artistique (119)

Dramaturge et conseiller artistique

Jeune Troupe (4)

Solistes

Chœur (45)

Chef des chœurs

Assistant du chef des chœurs

Pianiste répétiteur

Choristes (42)

Ballet (31)

Directeur du ballet

Adjoint du directeur du ballet

Coordinatrice administrative

Maîtres de ballet (2)

Pianiste

Directeur technique du ballet

Régisseur lumières

Régisseur plateau

Danseur-euse-s (22)

Production artistique (6)

Responsable de production artistique

Ass. à la prod. artistique et resp. figuration

Pianistes, chef de chant (2)

Régisseuse générale

Régisseur de scène

Marketing et communication (30)

Responsable marketing et communication

Responsable presse et actions de communication

Responsable édition et création visuelle

Concepteur communication web

Chargée du mécénat et des partenariats

Personnel d'accueil (25)

Technique (1)

Directeur technique*

Développement des publics et billetterie (1)

Responsable du dév. des publics et billetterie 80%

* Membre du Comité de direction

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE
186 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 170.15)**

Direction générale (1)

Adjointe administrative

Artistique (7)

Production artistique (1)

Responsable ressources musicales 80%

Marketing et communication (5)

Assistante administrative

Assistante presse et communication

Chargée du service pédagogique

Chargé du public jeune

Archiviste 80%

Accueil du public (1)

Responsable de l'accueil des publics

Technique (156)

Ingénieur bâtiment et sécurité

Chargée de production technique 80%

Responsable d'entretien

Responsable logistique

Chauffeur / Collaborateur administratif

Adjointe administrative

Technicienne production vidéo 50%

Bureau d'étude (6)

Ingénieur bureau d'étude 90%

Chargé d'étude des productions

Assistant 40%

Dessinateurs (3)

Service intérieur (6)

Huissier responsable

Huissier-ère-s (3)

Coursier/Huissier (2)

Technique de scène (3)

Adjoint directeur technique (scène)

Chefs de plateau (2)

Machinerie (25)

Chef de service

Sous-chefs (4)

Brigadiers (3)

Sous-brigadiers (3)

Machinistes (8)

Machiniste 60%

Machinistes-cintrières (2)

Machiniste-cintrier 80%

Machiniste-cintrier 60%

Menuisier de plateau et chargé de l'entretien

Son et Vidéo (4)

Chef du service

Sous-chef

Techniciens (2)

Eclairage (16)

Chef du service

Sous-chefs

Sous-chefs 80%

Sous-chef opér. lumières et inform. de scène

Coordinateur de production

Techniciens éclairagistes (3)

Technicien éclairagiste 60%

Techniciens éclairagistes 80% (2)

Electronicien

Opérateurs lumière et infor. de scène (3)

Responsable entretien électrique

Habillage (14)

Cheffe du service

Sous-cheffe 80%

Responsable costumes Ballet/Habilleuse 80%

Habilleuses (1)

Habilleuse 90%

Habilleur-euse-s 80% (5)

Habilleuses 60% (2)

Habilleuses 50% (2)

Électromécanique (6)

Chef du service

Sous-chef

Électromécaniciens (4)

Perruques et maquillage (5)

Cheffe du service

Sous-cheffe

Perruquières (3)

Accessoires (10)

Chef du service

Sous-chef

Accessoiristes (5)

Accessoiristes 50% (2)

Accessoiriste 70%

Ateliers décors (29)

Chef des ateliers décors

Assistant 60%

Magasiniers (2)

Menuiserie (8)

Chef du service

Sous-chef

Menuisiers (5)

Menuisier 80%

Serrurerie (5)

Contremaître 90%

Serruriers (3)

Serrurier 90%

Tapisserie Décoration (7)

Chef du service

Sous-chef 80%

Tapissiers décorateurs (2)

Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2)

Tapissière décoratrice 50%

Peinture et décoration (5)

Chef de service

Sous-chef 80%

Peintres (3)

Ateliers costumes (25)

Cheffe des ateliers costumes

Assistant-e-s (2)

Couture (16)

Chef de service

Costumière

Costumière 90%

Tailleur-e 90%

Tailleur-e (2)

Couturier-ère-s (2)

Couturière 90%

Couturière 80% (2)

Couturière 75%

Couturière 70%

Couturière 60%

Couturières 50% (3)

Décoration Costumes (3)

Responsable décoration costumes 80%

Décoratrice 80%

Décoratrice 60%

Cuir (3)

Chef de service

Cordonnière 80%

Cordonnière 60%

Secrétariat général (23)

Secrétaire 80%

Finances (6)

Chef du service*

Comptable

Comptable 80%

Comptables 70% (3)

Ressources Humaines (5)

Responsable RH - Juriste*

Assistante

Gestionnaire 80%

Gestionnaire 90%

Gestionnaire 60%

Informatique (3)

Chef du service

Administrateurs informatique et télécoms (2)

Développement des publics et Biletterie (3)

Adjointes (2)

Collaborateur -trice-s billetterie (3)

Restauration (4)

Chef du service

Cuisinier

Collaborateur-trice-s restauration (2)

*Membre du Comité de direction

APPRENANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI: 66 COLLABORATEURS-TRICES

Apprenti-e-s (3)

CFC Graphiste (1) (*CFC obtenu*)

CFC Technicieniste (1) (*CFC obtenu*)

CFC Peintre en décors de théâtre (1)

Stagiaires (58)

Stage découverte (48)

Stage formation (8)

Stage d'observation (2)

Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (5)

Mesure de reclassement professionnel AI (1)

Mesure de réinsertion professionnelle AI (2)

Service civil (2)

PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION : 115 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION : 247 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

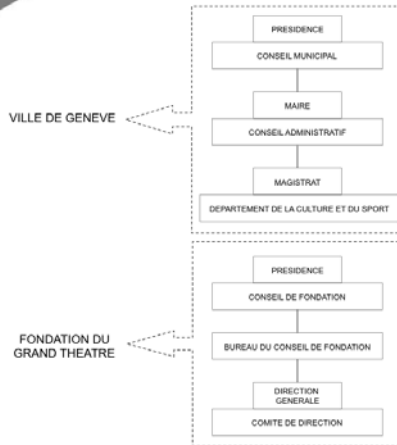
Au total, ce sont donc **737 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2016-2017.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres. Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

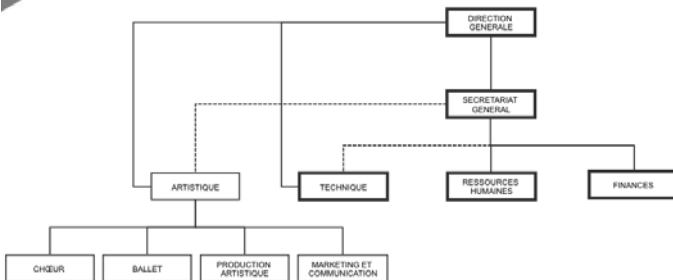
ORGANIGRAMME



1. Autorités et organes



2. Organisation générale



Légende :



— Responsabilité hiérarchique
----- Responsabilité fonctionnelle



ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

La saison 2016/2017 se termine avec un excédent avant répartition de CHF 1'952'693.- incluant CHF 2'750'000.- de subventions cantonales (CHF 1'250'000.- de la convention de subventionnement cantonale 2015-2016 et CHF 1'500'000.- de la convention 2017). Le résultat après répartition est de CHF 1'057'822 qui vont être affecté au Fonds de réserve. Ce bon résultat permet de compenser partiellement la perte de la saison précédente de CHF 1'437'392.-. Rappelons que le Grand Théâtre avait déménagé en janvier 2016 de la place de Neuve à l'Opéra des Nations, ce qui a constitué une charge extraordinaire.

Les travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations ont été achevés au cours de la saison 2016/2017 avec l'installation d'une annexe de containers provisoires comprenant notamment des loges, des bureaux techniques, des sanitaires et une cafétéria pour un coût total de CHF 170'000.-.

Du côté du financement, CHF 41'000.- de nouveaux parrainages fauteuils ont été enregistrés.

A noter également que le dépôt de garantie de CHF 120'000.- concernant la vente de l'Opéra des Nations a été reçu en février de cette année.

Après la mise en place d'un nouveau logiciel de Billetterie en 2016 pour le lancement de la saison 2016/17, un nouveau système informatique de planification et gestion des productions « Dièse » a été lancé durant la saison. Il sera opérationnel au courant du printemps 2018 et il permettra de rationaliser la gestion technique et artistique notamment.

Résultat

Le déficit de la saison 2015/16 a rendu obligatoire un contrôle drastique des coûts durant la saison 2016/2017. A périmètre constant, la baisse des charges est de près de CHF 3 millions d'une année à l'autre. Cette importante baisse a principalement affecté le domaine artistique, en baisse de près de CHF 1'200k. Le domaine technique enregistre une baisse des coûts de près de CHF 1'400k, dont CHF 650k pour le personnel (temporaires en diminution de CHF 500k et le personnel de salle moins CHF 150k). La configuration de la salle de l'Opéra des Nations nécessite en effet la présence de moins de personnel. Les autres économies concernent les fournitures pour les décors. A noter que les charges administratives ont également été réduites de près de CHF 350k.

Du côté des produits, les revenus, à périmètre constant, sont en baisse de près de 1 million (CHF 973k ou moins 3,4%) et sont essentiellement liés à la billetterie qui enregistre une baisse de près de CHF 1'300k. La salle de l'Opéra des Nations dispose en effet de 25% de moins de sièges que celle du GTG à la place de Neuve. Le tarif des billets a également été baissé pour ouvrir l'Opéra des Nations à de nouveaux publics. A noter également la reprise des recettes du mécénat, sponsoring et des partenariats qui augmentent de plus de CHF 500k.

Ainsi, la saison se termine avec un excédent acquis de CHF 1'057'821 qui sera alloué au Fonds de réserve. Le capital de l'organisation se compose du Fonds de réserve (capital libre selon la nomenclature Swiss GAAP RPC 21). Ce fonds affiche CHF 1'480'317, exactement le montant de la perte de la saison précédente qui est donc compensé.

Charges

Les économies réalisées sur les charges du personnel fixe et temporaire sont de CHF 875k versus l'année précédente et sont essentiellement liées à l'utilisation plus parcimonieuse des temporaires (en diminution CHF 484k).

L'ensemble des différents types de rémunération du personnel artistique de spectacle totalise CHF 5'717k et termine avec un écart budgétaire positif de CHF 826k ou moins 12.6%. Globalement, l'ensemble de ces rémunérations a diminué de CHF 778k ou 12% par rapport à la saison 2015/2016.

En diminution comparée à la saison précédente qui avait vu le déménagement à l'Opéra des Nations (moins CHF 1'622k), la rubrique des biens et services présente en 2016/17 une économie budgétaire de CHF 263k.

Le poste budgétaire des défraiements, frais de voyage et hébergements du personnel invité est lié aux coûts de déplacement et d'hébergement des chanteurs, musiciens et équipes de production invités. Il s'élève à CHF 591'083 pour la saison et est en diminution de CHF 208k d'une saison à l'autre.

Produits

La billetterie termine cette première saison entièrement hors les murs à CHF 7'393k, en baisse de 15% vs la saison précédente et en deçà du budget de CHF 1'039k (-12%). L'écart budgétaire négatif provient des abonnements (moins CHF 630k), aussi bien que des billets (moins CHF 409k). Les abonnements de la saison représentent CHF 3'370k, en baisse de CHF 688k (-17%) vs la saison précédente.

La baisse en termes financiers est plus importante que celle de la baisse du nombre de spectateurs. En effet, les tarifs de la plupart des catégories ont été abaissés pour prendre en compte les spécificités de la salle éphémère de l'Opéra des Nations.

Il faut noter que la baisse des revenus de billetterie est bien inférieure à la diminution de 25% du nombre de places à l'Opéra des Nations en comparaison de la place de Neuve. Il y a eu en effet une augmentation du nombre des représentations pour compenser partiellement la perte du nombre de sièges.

La rubrique de la vente et location de productions finit la saison en ligne avec le budget. Elle a augmenté de 58% d'une année à l'autre et termine à CHF 206'164.- vs CHF 130'839.- en 2015-16. Ce bon résultat est notamment lié à la location de la production *Macbeth* au Liceu de Barcelone pour CHF 80'000, la vente de la production *Lucia di Lammermoor* à l'Opéra de Chicago CHF 39'000.-, ainsi que les produits de coproductions pour CHF 66'000.- représentant la quote-part du GTG sur la production *Orleanskaya Deva* présentée au Victoria Hall.

Subvention

La subvention municipale à la Fondation est versée en deux fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève pour l'année civile 2016 de CHF 10'666'819.- a été reconduite pour l'année civile 2017 sans indexation.

La subvention de l'Association des Communes genevoises (ACG) de CHF 2'500'000.- a également été reconduite sans changement.

La subvention cantonale de CHF 2'750'000.- inscrite dans les comptes 2016/2017 est issue de deux conventions de subventionnement successives signées avec le Canton, la Ville de Genève et la Fondation du Grand Théâtre. Une première part de CHF 1'250'000.- du montant total provient d'une convention pour les années 2015 et 2016, votée le 1^{er} septembre 2016 par le Grand Conseil, pour un montant biennal de CHF 2'500'000.-. Le solde de CHF 1'500'000.- sur la subvention de la saison provient d'une deuxième convention pour l'année calendaire 2017, votée par le Grand Conseil le 22 septembre 2017, d'un montant total de CHF 3'000'000.-. La moitié du montant a ainsi été affectée à la saison 2016/2017 terminée au 30 juin 2017, et l'autre moitié le sera à la saison 2017/2018 qui a débuté le 1^{er} juillet 2017.

L'historique de ces conventions est décrit dans le chapitre consacré à la vie institutionnelle.

Événements postérieurs à la date du bilan

Dans son arrêt du 24 août 2017, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige mentionné en note 21b du rapport d'audit ci-dessous est clos.

Le vote de la convention tripartite de subventionnement du 22 septembre 2017 est mentionné ci-dessus.

Dans son communiqué du 13 octobre 2017, la Ville de Genève a annoncé un retard de quatre mois de travaux de rénovation du Grand Théâtre. Ce retard est susceptible de générer des coûts supplémentaires pour la Fondation, notamment en raison des conséquences sur la programmation de la saison 2018/2019 qui doit être re-planifiée entièrement. Les coûts supplémentaires ne sont pas suffisamment connus au moment de l'établissement du présent rapport pour être quantifiés de manière fiable et être provisionnés dans les comptes de la saison





Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Au Conseil de fondation du
Grand Théâtre de Genève
Genève

Rapport de l'organe de révision Comptes annuels 2016/2017

(période du 01.07.2016 au 30.06.2017)

le 17 novembre 2017
12862/21507761/28-1-3



Tél. +41 22 322 24 24
Fax +41 22 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation du Grand Théâtre de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, dont la responsabilité incombe au Conseil de fondation, n'était pas documenté sur tous les points essentiels.

En conséquence, le système de contrôle interne n'a pas pu être formellement validé, ce qui explique que nous ne puissions pas confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Genève, le 17 novembre 2017

BDO SA

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'NLM'.

Nigel Le Masurier

Expert-réviseur agréé

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. Quévit'.

Nadia Quévit

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Actif	Notes	30.06.2017 CHF	30.06.2016 CHF
<u>Actif circulant</u>			
Liquidités	2d, 5	1'217'641	2'847'826
<u>Liquidités - Fonds de solidarité et Fonds de réserve</u>	2d, 5		
Banques - Fonds de solidarité		289'514	182'630
Banques - Fonds de réserve		53'396	54'845
		<u>342'910</u>	<u>237'475</u>
<u>Titres</u>	2e, 5		
Titres - Fonds de solidarité		351'936	376'672
Titres - Fonds de réserve		317'059	268'380
Titres - Fonds libres		6'108	5'911
		<u>675'103</u>	<u>650'963</u>
Créances résultant de prestations de services	2f, 6	919'169	761'742
Autres créances à court terme		<u>44'311</u>	<u>10'260</u>
Stocks	2g	33'385	37'562
<u>Comptes de régularisation actifs</u>	7		
Frais sur spectacles futurs	2h	969'990	729'839
Autres comptes de régularisation actifs		2'350'561	1'715'907
		<u>3'320'551</u>	<u>2'445'746</u>
Total Actif circulant		<u>6'553'070</u>	<u>6'991'574</u>
<u>Actif immobilisé</u>			
Immobilisations financières	2i, 10	278'105	243'496
Immobilisations corporelles	2j, 2l, 9		
- Construction et installations Opéra des Nations		6'476'388	11'283'124
- Matériel de scène		202'843	38'881
- Mobilier et matériel informatique		111'730	49'492
- Immobilisations en cours de construction		-	-
Immobilisations incorporelles	2k, 2l, 9	<u>98'262</u>	<u>83'376</u>
Total Actif immobilisé		<u>7'167'328</u>	<u>11'698'368</u>
Total Actif		<u>13'720'398</u>	<u>18'689'942</u>



BILAN POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Passif	Notes	30.06.17 CHF	30.06.16 CHF
<u>Engagements à court terme</u>			
Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services	2m, 11	1'034'393	2'663'240
Autres dettes à court terme		564'716	356'411
<u>Comptes de régularisation passifs</u>	12		
Abonnements et produits sur saisons futures	2n	2'880'695	4'101'103
Autres comptes de régularisation passifs		688'421	767'433
		3'569'116	4'868'536
Provisions	2o, 13	713'868	751'990
Dépôt de garantie - Opéra des Nations	2l	120'000	-
<u>Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat</u>			
Ville de Genève	22	711'452	-
Etat de Genève	22	183'419	-
		894'871	-
Total Engagements à court terme		6'896'964	8'640'177
<u>Capital des fonds affectés</u>			
Fonds d'investissement - Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'655	8'660'309
Fonds de solidarité	15b	992'463	966'961
Total Capital des fonds affectés	r	5'343'118	9'627'270
<u>Capital de l'organisation</u>			
Fonds de réserve (Capital libre selon Swiss GAAP RPC 21)		422'495	1'859'887
Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat		-	-
Résultat de l'exercice		1'057'822	1'437'392
Total Capital de l'organisation		1'480'317	422'495
Total Passif		13'720'398	18'689'942



COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Notes	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
Produits d'exploitation	2q		
Recettes brutes des spectacles	16a	7'393'269	8'687'856
Autres recettes d'exploitation	16b	3'221'363	3'421'001
Apports extérieurs	17a	2'919'191	2'285'578
Subvention Fonds équipement communal	17b	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	17b	10'666'819	10'666'800
Subvention du Canton de Genève	17b	2'750'000	1'250'000
Total Produits d'exploitation		29'450'642	28'811'235
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	18	17'638'812	19'790'996
Frais de promotion	18	1'303'818	1'212'572
Locations immobilières	18	1'193'092	1'121'180
Frais généraux & frais divers	18	6'617'969	7'922'293
Total Charges d'exploitation		26'753'691	30'047'041
Résultat d'exploitation avant amortissements		2'696'951	- 1'235'806
Amortissements immobilisations corporelles			
- Construction et installations Opéra des Nations	2l, 9	- 4'976'388	- 2'445'781
- Autres immobilisations corporelles	2l, 9	- 68'779	- 5'416
Dissolution fonds d'investissement Opéra des Nations	2p, 15a	4'350'654	2'165'077
Amortissements immobilisations incorporelles	2l, 9	- 18'336	-
		- 712'849	- 286'120
Résultat d'exploitation		1'984'102	- 1'521'926
Résultat financier	19	- 31'409	17'464
Résultat exceptionnel (hors période)	20	-	67'070
RESULTAT ANNUEL (avant répartition)		1'952'693	- 1'437'392
Part du			
Genève	22	- 711'452	-
Etat de Genève	22	- 183'419	-
RESULTAT ANNUEL (avant allocation)		1'057'822	- 1'437'392
Allocation à la Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	22	1'057'822	-
Allocation au Fonds de réserve (Capital libre)		-	- 1'437'392



TABEAU DE FLUX DE TRESORIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	01.07.2016 30.06.2017 CHF	01.07.2015 30.06.2016 CHF
Résultat annuel (avant allocation)	1'057'822	1'437'392
Dissolution Fonds d'investissement - Opéra des Nations	- 4'350'654	- 2'165'077
Amortissements	5063'503	2'451'197
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	894'871	-
Diminution/(augmentation) des liquidités Fonds de solidarité et Fonds de réserve (Note 2d)	- 105'435	1'497'256
Diminution/(augmentation) des titres Fonds de solidarité et Fonds de réserve	- 24'140	- 73'928
Diminution/(augmentation) des créances résultant de prestations de services	- 157'427	44'248
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme	- 34'051	21'676
Diminution/(augmentation) des stocks	- 4'177	5'096
Diminution/(augmentation) des comptes de régularisation actif	- 874'806	- 908'290
(Diminution)/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	- 1'628'847	1'897'134
(Diminution)/augmentation des autres dettes à court terme	- 208'305	99'807
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passif	- 1'299'419	175'929
(Diminution)/augmentation des provisions	- 38'122	15'749
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	1'284'223	1'623'405
Investissement en immobilisations corporelles	- 464'632	- 879'284
Investissement en immobilisations incorporelles	- 33'222	- 83'376
Investissement en immobilisations financières	- 34'610	121'685
Encaissement dépôt de garantie - Opéra des Nations	120'000	-
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	412'464	9'002'345
Encaissements Fonds d'investissement - Opéra des Nations	41'000	3'821'000
Encaissements Fonds de solidarité	25'503	117'002
Décaissements Fonds de solidarité	-	- 720
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	66'503	3'937'282
Variation des liquidités	1'630'185	3'441'658
Liquidités au début de l'exercice	2'847'826	6'289'484
Liquidités à la fin de l'exercice	1'217'641	2'847'826
Variation des liquidités sur l'exercice	1'630'185	3'441'658
Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la liquidité :		
- Transfert du Fonds de solidarité au Fonds de réserve (Capital libre) - Note 15b	-	1'500'000

TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017
(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Capital de l'organisation				Capital des fonds affectés		
	Fonds de réserve (Capital libre)	Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	Résultat de l'exercice	Total	Fonds de solidarité	Fonds d'investissement	Total
SITUATION AU 01.07.2015	184242	-	175645	359887	2350679	7004386	9355065
Affectation du résultat	175645	-	-175645	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	-1437392	-1437392	-	-	-
Transfert du Fonds de solidarité (Note 15b)	-	-	-	-	-1500000	-	-
Allocation aux fonds	1500000	-	-	-	117002	3821000	3938002
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-720	-	-720
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-	-2'165'077	-2'165'077
SITUATION AU 30.06.2016	1'859'887	-	-1437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
SITUATION AU 01.07.2016	1'859'887	-	-1437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
Affectation du résultat	-1437'392	-	1437'392	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	1'057'822	1'057'822	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	50238	41'000	91'238
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-24'736	-4'350'654	-4'375'390
SITUATION AU 30.06.2017	422'495	-	1'057'822	1'480'317	992'463	4'350'655	5'343'118



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

1. Présentation

Le Grand Théâtre de Genève (ci-après : GTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts du GTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but du GTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève et actuellement de l'Opéra des Nations, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

2. Principes comptables

2a. Bases de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels du GTG ont été établis conformément aux statuts du GTG, aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC y compris Swiss GAAP RPC 21). Les comptes sont préparés selon les principes des coûts historiques et présentés en francs suisses.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes annuels du GTG le 17 novembre 2017.

2b. Modification des principes de présentation des comptes

Conformément à la Directive transversale EGE-02-04_v4 de l'Etat de Genève sur la présentation des comptes et révision des états financiers des entités subventionnées, les subventions non monétaires relatives à la mise à disposition gratuite de locaux n'apparaissent plus au compte de d'exploitation (charges et produits), mais sont détaillées en annexe aux états financiers (Note 17b). Les chiffres de

l'exercice précédent ont été adaptés aux nouvelles exigences de présentation. Il n'en résulte aucun effet sur le résultat de l'exercice.

2c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

2d. Liquidités

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les liquidités comprennent celles définies précédemment, à l'exclusion des liquidités du Fonds de solidarité et du Fonds de réserve.

2e. Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

2f. Créances résultant de prestations de services

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée au compte d'exploitation lorsqu'il devient évident que le GTG ne pourra pas encaisser partiellement ou entièrement des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2g. Stocks

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

Le GTG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et sont enregistrés comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle en question est terminé.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières du GTG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par le GTG :

- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Seules les immobilisations corporelles acquises depuis le 1er juillet 2015 ont été activées. Les acquisitions des années précédentes, jugées non significatives, ont été directement comptabilisées en charge et n'ont pas été retraitées lors de la transition aux Swiss GAAP RPC.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

	Durée d'amortissement
Construction et installations Opéra des Nations*	2.5 ans
Matériel de scène	5 ans
Mobilier et matériel informatique	5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

*La construction et les installations de l'Opéra des Nations sont amorties sur 2.5 ans, durée prévue pour l'exploitation de la construction, qui correspond à la période hors les murs du Grand Théâtre Place de Neuve (durée initiale des travaux). Conformément à la lettre d'intention signée le 10 octobre 2016, une valeur résiduelle de CHF 1'500'000 a été retenue correspondant au montant de la vente et aucun frais de démantèlement n'a été provisionné compte tenu de la prise en charge de ces coûts par l'acquéreur. A ce titre, un dépôt de garantie a été perçu le 27 février 2017 pour CHF 120'000 et figure au passif du bilan au 30 juin 2017.

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours pour la saison prochaine.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

2p. Fonds d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées directement au passif du bilan lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation. Les subventions d'investissement sont dissoutes dans le compte d'exploitation selon le rythme et la durée d'utilisation du bien subventionné, à savoir l'Opéra des Nations (méthode des produits différés).

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au GTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles

Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires

Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que le GTG a été notifié de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les Notes 2p et 2r).

Apports extérieurs

Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés

dès que le GTG a été notifié de l'apport (Note 17a).

2r. Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Elles sont présentées en annexe et ne sont pas comptabilisées au compte d'exploitation. (Note 17b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières du GTG.

A été définie comme une partie liée :

- Ville de Genève.

Ont été définies comme des parties liées avec une influence notable directe ou indirecte sur les décisions uniquement financières du GTG :

- Etat de Genève ;
- Association des communes genevoises ;
- Cercle du Grand Théâtre de Genève.

Les subventions non monétaires liées sont détaillées dans les Notes 2r et 17b.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations du GTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

3. Exonération d'impôts

Le GTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

4. Rapport de performance

Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, le GTG établit un rapport de performance qui est intégré au rapport d'activités du GTG. Le rapport d'activités est approuvé par le Conseil de Fondation.

5. Liquidités et titres

	30 juin 2017	30 juin 2016
Caisse	157'064	89'901
PostFinance	54'511	27'304
Banques	1'006'066	2'730'621
Total	1'217'641	2'847'826
Titres et liquidités – Fonds de solidarité	641'450	559'302
Titres et liquidités – Fonds de réserve	370'455	323'225
Titres – Fonds libres	6'108	5'911
Total	1'018'013	888'438

6. Créances prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Ville de Genève	125'038	54'645
Cartes de crédit	-	1'185
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	68'002	2'616
Débiteurs étrangers (EUR)	20'360	80'257
Débiteurs Secutix	705'769	694'363
Débiteurs Rodrigue	-	17'114
Provision créances douteuses	-	(88'438)
Total	919'169	761'742

7. Comptes de régularisation actifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Frais sur spectacles futurs	969'990	729'839
Charges constatées d'avance	263'765	166'829
Produits à recevoir	35'028	127'596
Crédit 2017 "Accès à la culture" pour les jeunes à recevoir de l'Etat de Genève	70'000	-
Subventions à recevoir de l'Etat et de la Ville de Genève	1'981'768	1'421'482
Total	3'320'551	2'445'746

Au 30 juin 2017, les subventions à recevoir concernent :

- Etat de Genève : CHF 1'500'000 (30 juin 2016 : CHF 1'250'000) selon convention de subventionnement (Note 17b).
- Ville de Genève : CHF 481'768 selon convention de subventionnement (30 juin 2016 : CHF 171'482 de prise en charge des frais d'eau et de combustible de l'Opéra des Nations pour l'exercice 2015/2016).

8. Créances éventuelles

Il est probable que la Ville de Genève prenne en charge une partie des frais de déménagement des bureaux réalisés sur l'exercice 2015/2016 et figurant en charge dans le compte d'exploitation de l'exercice 2015/2016. A ce jour, les discussions sont toujours en cours, une estimation suffisamment exacte n'est pas possible à la date d'arrêt des comptes.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2017
Valeur brute au 01.07.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	169'652	200'125	94'854	-	464'632	33'222	497'854
Valeur brute au 30.06.2017	13'898'557	242'541	146'227	-	14'287'325	116'598	14'403'923
Fonds d'amortissement au 01.07.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	2'451'197	-	2'451'197
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 4'976'388	- 36'163	- 32'616	-	5'045'167	- 18'336	- 5'063'503
Fonds d'amortissement au 30.06.2017	- 7'422'169	- 39'698	- 34'497	-	7'496'364	- 18'336	- 7'514'700
Valeur nette au 01.07.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873
Valeur nette au 30.06.2017	6'476'388	202'844	111'730	-	6'790'962	98'262	6'889'224

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2016
Valeur brute au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Transferts	5'025'410	-	-	-	5'025'410	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	8'703'495	42'416	51'373	-	8'797'284	83'376	8'880'660
Valeur brute au 30.06.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Fonds d'amortissement au 01.07.2015	-	-	-	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	2'451'197	-	2'451'197
Fonds d'amortissement au 30.06.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	2'451'197	-	2'451'197
Valeur nette au 01.07.2015	-	-	-	5'025'410	5'025'410	-	5'025'410
Valeur nette au 30.06.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

10. Immobilisations financières

	30 juin 2017	30 juin 2016
Garantie de loyer BRIX SA	79'980	75'079
Garantie en faveur de la CCI – Genève	43'775	44'071
Garantie de Loyer	2'344	2'344
Garantie Loyer en faveur de l'Etat de Genève - Villa Rigot	42'006	42'002
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	30'000	-
Garantie carte bancaire UBS	80'000	80'000
Total	278'105	243'496

11. Dettes livraisons de biens et prestations de services

	30 juin 2017	30 juin 2016
Fournisseurs exploitation	1'034'393	950'729
Fournisseurs immobilisations	-	1'712'511
Total	1'034'393	2'663'240

12. Comptes de régularisation passifs

	30 juin 2017	30 juin 2016
Abonnements saison future	2'434'910	2'791'243
Bons cadeaux	111'190	123'715
Recettes publicité saison future	81'500	309'229
Sponsoring	95'000	535'000
Loyers Rue Emma- Kammacher refactu- rés à la Ville de Genève :		
- Saison 17-18	158'095	158'095
- Saison 16-17	-	158'095
Produits divers d'avance	-	25'726
Total Abonnements et produits saisons futures	2'880'695	4'101'103
Charges à payer	688'421	767'433
Total	3'569'116	4'868'536

13. Provisions

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde au 01.07.2015	567'396	168'845	736'241
Constitution	662'691	-	662'691
Utilisation	567'396	62'646	630'042
Dissolution	-	16'900	16'900
Solde au 30.06.2016	662'691	89'299	751'990
Solde au 01.07.2016	662'691	89'299	751'990
Constitution	624'569	-	624'569
Utilisation	-662'691	-	-662'691
Dissolution	-	-	-
Solde au 30.06.2017	624'569	89'299	713'868

14. Prévoyance professionnelle

Le personnel du GTG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur au 31.12.2016, ni au 31.12.2015.

	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		2016/2017	2015/2016
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/ découvert	906'491	906'491	960'501

Au 30 juin 2017, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 85'915 (30 juin 2016 : CHF 115'871).



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

15. Capital des fonds affectés

15a. Fonds d'investissement – Opéra des Nations

	30 juin 2017	30 juin 2016
Cercle du Grand Théâtre	6'950'000	6'950'000
Fondation SAFRA	200'000	200'000
Parrainages Fauteuils	696'386	655'386
FI -Association des communes genevoises	3'000'000	3'000'000
Richemont International	20'000	20'000
Total	10'866'386	10'825'386
Dissolution cumulée au 01.07	2'165'077	-
Dissolution de l'exercice	4'350'654	2'165'077
Dissolution cumulée au 30.06	6'515'731	2'165'077
Net au bilan	4'350'655	8'660'309

Au 30 juin 2017, un montant net de CHF 6'476'388 (30 juin 2016 : CHF 11'283'124) à l'actif et CHF 4'350'655 (30 juin 2016 : CHF 8'660'309) au passif représentent respectivement les immobilisations corporelles et les subventions d'investissement enregistrées durant chaque saison concernant la construction de l'Opéra des Nations (théâtre éphémère) où se déroulent les spectacles du GTG durant la période de rénovation du Grand Théâtre Place de Neuve. Cette période est estimée à 2.5 ans à compter de janvier 2016. La dissolution des subventions d'investissement se fait sur la même période (2.5 ans), selon le rythme des amortissements de l'Opéra des Nations.

Il n'existe aucun devoir de restitution des subventions d'investissement dans le cas d'une éventuelle vente de l'Opéra des Nations.

15b. Fonds de solidarité

	2016/2017	2015/2016
Solde ouverture	966'961	2'350'679
Revenus nets de placements	6'080	7'360
Ajustement de la valorisation des titres	(24'736)	26'912
Retenus sur cachets artistes	17'496	62'795
Sabots de Noël	26'662	19'935
Sorties de fonds	-	(1'500'720)
Solde clôture	992'463	966'961

Le Fonds de solidarité du GTG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le GTG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du GTG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du GTG le 28 février 2014. La fortune du Fonds dont le seuil minimal est de CHF 500'000, est plafonnée à hauteur de CHF 1'000'000. Tout dépassement du plafond permet au Conseil de Fondation d'ordonner le versement en totalité ou en partie de la part excédentaire au crédit du Fonds de réserve de GTG.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Conseil de Fondation a approuvé l'utilisation des liquidités du Fonds de solidarité à hauteur de CHF 1'500'000 pour le financement de la construction de l'Opéra des Nations. Au cours de sa séance du 7 octobre 2016, le Conseil de Fondation a formellement approuvé le transfert de ce montant du Fonds de solidarité au Fonds de réserve au 30 juin 2016 en conformité avec les règlements de ces fonds.

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 1'011'905 (30 juin 2016 : CHF 882'527) (Note 5).



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

16. Détails des recettes d'exploitation

16a. Recettes brutes des spectacles

	2016/2017	2015/2016
Produits des abonnements	3'369'647	4'057'268
Billets spectacles	4'017'721	4'622'748
Autres	5'901	7'840
Total	7'393'269	8'687'856

16b. Autres recettes d'exploitation

	2016/2017	2015/2016
Représentations externes	753'879	753'901
Revenus de Partenariats	660'869	737'217
Restauration	430'679	614'254
Vente des programmes	175'337	190'925
Ventes diverses	207'376	131'656
Enregistrement radio-TV	138'218	138'218
Refacturation à la Ville de Genève (loyer Kammacher)	158'095	158'095
Autres charges refacturées	92'120	-
Revenus divers	260'159	206'744
Recettes Salles	27'832	73'121
Revenus publicitaires	316'799	362'870
Total	3'221'363	3'421'001

17. Dons et subventions

17a. Apports extérieurs

	2016/2017	2015/2016
Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'880'000	1'830'000
Mécénat	770'000	275'000
Sponsors	135'000	115'000
Soutiens divers	114'424	40'000
Dons et legs	19'767	25'578
Total	2'919'191	2'285'578

17b. Subventions

Les principales subventions monétaires et non monétaires proviennent de la Ville de Genève et sont détaillées ci-dessous.

Pour mémoire, dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

Subventions monétaires

La convention de subventionnement pour les années 2015-2016 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 8 juin 2016. Le 1^{er} septembre 2016, le Grand Conseil a voté le projet de loi relatif à cette convention (PL 11605) permettant de libérer les subventions cantonales figurant dans la convention, à savoir CHF 500'000 pour l'année civile 2015 et CHF 2'000'000 pour l'année civile 2016. La moitié de ces subventions, à savoir CHF 1'250'000 a été attribuée aux comptes de l'exercice 2015/2016, l'autre moitié aux comptes de l'exercice 2016/2017.

La convention de subventionnement initiale pour les années 2017-2018 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée le 26 avril 2017. Cette convention prévoyait un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017 ainsi que pour l'année civile 2018.

Le 20 septembre 2017, une nouvelle convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG a été signée et porte uniquement sur l'année civile 2017. Cette convention prévoit un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017.

Le Grand Conseil, durant sa séance du 22 septembre 2017 a voté le projet de loi relatif à cette nouvelle convention (PL 12123) permettant de la libérer (Note 25). La moitié de la subvention cantonale pour l'année civile 2017, à savoir CHF 1'500'000, a été comptabilisée sur l'exercice 2016/2017 et figure à l'actif du bilan sous la rubrique "Autres comptes de régularisation actifs" (Note 7).

Les conventions susmentionnées exigent que les comptes annuels du GTG soient établis selon les normes Swiss GAAP RPC.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

Les directives de l'Etat de Genève ainsi que de la Ville de Genève exigent que les comptes annuels du GTG soient soumis au contrôle ordinaire. Un système de contrôle interne (SCI) doit également être formalisé. La documentation du SCI est en cours et devrait être finalisée au cours de l'exercice 2017/2018.

Subventions non monétaires

Le GTG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

Mise à disposition de locaux	2016/2017	2015/2016
Grand Théâtre Place de Neuve	3'184'534	3'184'534
Victoria Hall	35'240	36'792
Billetterie du Grütli	7'050	3'267
Total	3'226'824	3'224'593

Charges du personnel	31.12.2016	31.12.2015
Traitement du personnel	18'665'837	18'680'836
Assurances sociales	1'603'849	1'613'624
Caisses de pensions et de prévoyance	2'244'674	2'274'131
Assurance maladie et accidents	490'238	537'726
Prestations en nature	97'060	158'022
Autres charges du personnel	91'613	67'334
Total	23'193'270	23'331'673

Source : Comptes 2016, Ville de Genève

Entretien	31.12.2016	31.12.2015
Mobilier, machines, véhicules et matériel	1'261	1'091
Eau, énergie, combustible	437'814	581'506
Achats de fournitures et autres marchandises	11'059	11'554
Entretien des immeubles par des tiers	280'616	936'703
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	14'707	33'481
Dédommagements	14'267	17'830
Total	759'724	1'582'165

Source : Comptes 2016, Ville de Genève



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2017

18. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2016/2017
Charges de personnel	14'484'260	576'223	2'578'329	17'638'812
Frais de promotion	1'303'818	-	-	1'303'818
Locations immobilières	24'245	1'039'675	129'172	1'193'092
Frais généraux & frais divers	2'666'461	2'739'767	1'211'741	6'617'969
Total	18'478'784	4'355'665	3'919'242	26'753'691

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2015/2016
Charges de personnel	15'649'026	1'211'949	2'930'021	19'790'996
Frais de promotion	1'212'572	-	-	1'212'572
Locations immobilières	5'000	992'812	123'368	1'121'180
Frais généraux & frais divers	2'948'965	3'485'891	1'487'437	7'922'293
Total	19'815'563	5'690'652	4'540'826	30'047'041

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 97.2 (2016/2015 : 98.2).

19. Résultat financier

	2016/2017	2015/2016
Produits financiers divers	48'876	46'984
Charges financières diverses	(90'336)	(73'877)
Résultat de change	10'050	44'357
Résultat financier	(31'410)	17'464

20. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à des reprises de provisions et de comptes de régularisation passifs.

21. Engagements hors bilan

21a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.2017	30.06.2016
Jusqu'à 1 an	715'959	617'417
1-5 ans	2'159'580	2'444'951
Plus de 5 ans	-	301'440
Total	2'875'539	3'363'808

21b. Litiges

Au 30 juin 2017, le GTG fait face à une procédure judiciaire relevante en cours, soit un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ». Le litige ne porte pas sur des prétentions pécuniaires mais artistiques. Il n'y a pas de risque financier lié à ce cas (Note 25).

21c. Fonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, le GTG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du GTG et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

22. Traitement des bénéfices et des pertes

L'article 21 de la convention de subventionnement 2017 contient des dispositions concernant la répartition au terme de l'exercice comptable du résultat annuel entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le GTG selon une clé définie.

Clé de répartition

Le pourcentage du résultat annuel conservé par le GTG est égal au taux de couverture des revenus selon la formule : [(total des revenus monétaires - subventions monétaires Ville de Genève et Etat de Genève / total des revenus monétaires)].

Répartition au 30 juin 2017

	Revenus Monétaires 2016/2017	% Répartition	
GTG	15'859'949	54%	1'057'822
Etat de Genève	2'750'000	9%	183'419
Ville de Genève	10'666'819	36%	711'452
TOTAL	29'276'768	100%	1'952'693

Conformément à la répartition ci-dessus, une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève pour un montant total de CHF 894'871 est constituée dans les fonds étrangers sous la rubrique « Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par le GTG d'un montant de CHF 1'057'822 est à attribuer à un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subventions non dépensée » figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé définie et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

A l'échéance de la convention, le GTG conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève et à la Ville de Genève au prorata de leur financement. A l'échéance de la convention, le GTG assume ses éventuelles pertes reportées.

COMPTÉ D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2016/2017)					
DEPENSES (en KCHF)			FINANCEMENT (en KCHF)		
Budget Ville			Budget Ville		
Personnel municipal permanent	23.167	41.45%	Ville de Genève par son propre budget	25.130	44.96%
- Personnel administratif et technique			- Charges de personnel municipal permanent et régalières, administratif, technique et autres dépenses municipales		
Autres dépenses municipales	1.963	3.51%			
- Baux, services et marchandises, amortissements et imputations internes					
Subventions relatives à des prestations en nature	3.185	5.70%	Ville de Genève par sa subvention en nature	3.185	5.70%
- Mise à disposition de locaux gratuits					
Personnel Fondation permanent et supplémentaire :	11.260	20.14%	Ville de Genève par sa subvention en espèces	10.667	19.08%
- Exploitation (technique), artistique (cheur, ballet)			- Subvention Exploitation et services lyriques, autres		
administratif et direction			Canton de Genève par sa subvention en espèces	2.750	4.92%
			- Subvention Exploitation et services lyriques, autres		
Frais généraux d'administration et d'exploitation :	3.685	6.59%	Fonds intercommunal par sa subvention en espèces	2.500	4.47%
- Bureau, entretien, nettoyage, publicité générale, locations, buvette, etc.					
Depenses de production (spectacles) :	12.616	22.61%	Fondation du GTG par ses recettes propres :	13.617	24.36%
- Coûts d'artistes	9.074	9.07%	- recettes des spectacles	9.711	16.51%
- personnel de plateau, personnel baux et restaurant	1.701	1.40%	- autres recettes (bourses, coproductions, etc)	3.906	6.40%
- décors, costumes, accessoires, logement des artistes,	791	12.13%	- media et sponsoring	1.903	3.49%
- droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, baux, buvette, etc)	6.750		- Résultat (Excédent)		
TOTAL	55.896	100.0%	TOTAL	55.896	100.0%
Budget de la Fondation du GTG			Budget de la Fondation du GTG		
Frais fixes			Frais variables		
Frais variables			Frais variables		
Frais variables			Frais variables		

Avec son financement global de 38.882 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 67.74% des dépenses totales (55.896 KCHF), la couverture de 4.92% des dépenses totales (55.896 KCHF), le Fonds intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4.47% des dépenses totales (55.896 KCHF) et la Fondation du GTG avec ses recettes propres (13.617 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice positif de 1.953 KCHF, représentant 3.49% des dépenses totales.

La Fondation du GTG avec ses recettes propres (13.617 KCHF ou 24.36%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variables : 22.61% ou 12.636 KCHF) et 1.76% des frais fixes (43.260 KCHF ou 77.39%)

Nouveau règlement
du Fonds de réserve
du Grand Théâtre
Tenue des 1.7.82



VILLE DE

GENÈVE

Nouveau règlement du Fonds de réserve du Grand Théâtre

Approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 1982

Article premier. — La Fondation du Grand Théâtre a l'obligation de constituer un fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil municipal.

Art. 2. — Le fonds de réserve est alimenté par les bonis d'exercices.
On entend par «bonis» au sens du présent règlement l'excédent du produit sur les charges tel qu'il ressort du compte de pertes et profits d'un exercice.

Art. 3. — Le fonds de réserve est destiné:

- à raison des 2/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à couvrir tout déficit éventuel d'une saison du Grand Théâtre;
- à raison de 1/3 de la somme en compte du fonds de réserve, à améliorer la qualité des spectacles du Grand Théâtre.

Constitution

Alimentation

Destination

- 2 -

Cette affectation n'est pas impérative; lors d'un exercice déficitaire la réserve bi peut être libérée s'il y a un manque de liquidités au compte de la réserve ai dominant ainsi accès au montant total des fonds de réserve constitués. Il en est de même lorsque le fonds a atteint le plafond fixé.

Retourne à la
Ville de Genève

Art. 4. — Chaque fois que le fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

Les intérêts des sommes placées par la Fondation doivent être restitués à la Ville de Genève lorsque le fonds de réserve a atteint le maximum prévu à l'article premier.

Utilisation du
fonds de réserve

Art. 5. — Lorsque la Fondation fait appel au fonds de réserve, elle doit justifier de la dépense dans le compte rendu de fin d'exercice.